

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF568

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Dussopt, M. Jean-Louis Bricout, Mme Karamanli, M. Faure, M. Aviragnet,
Mme Bareigts, Mme Batho, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas,
M. Alain David, Mme Laurence Dumont et M. Garot

ARTICLE 60**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À la première phrase de l'alinéa 17, substituer par deux fois au montant : « 90 millions d'euros », le montant : « 180 millions d'euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à majorer la progression de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale de 90M€ afin que la péréquation verticale progresse du même niveau en 2018 qu'en 2017, pour le bloc communal. La baisse des dotations de l'État en 2018 est stoppée mais la péréquation verticale n'avait pas pour objectif de compenser la contribution au redressement des finances publiques. Aussi, cet amendement propose de maintenir la même dynamique que l'an passé.